

Sur proposition du M. le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

ARRÊTE

Article 1

Dans le département de la Seine-Maritime, la vaccination contre le virus de la Covid19 est organisée dans les centres de vaccinations suivants :

Agglomération de ROUEN	
CHU ROUEN - BATIMENT AUBETTE	47 Boulevard Gambetta à Rouen
CHU ROUEN – site de Saint Julien*	Rue Chevreul au Petit Quevilly
Cabinet médical des Carmes*	Rue des Carmes à Rouen
Salle des fêtes de l'hôtel de ville de Sotteville*	Avenue Jean Jaurès à Sotteville
Salle des Halettes de Duclair*	Place du Général de Gaulle à Duclair
LILLEBONNE	
Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine	Avenue René Coty à Lillebonne
NEUCHATEL-EN-BRAY	
Centre Hospitalier de Neuchâtel-en-Bray	Route de Gaillefontaine à Neuchâtel-en-Bray
DIEPPE	
Centre Hospitalier de DIEPPE	Avenue pasteur à Dieppe
ELBEUF	
Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf	4 rue du docteur villers à Saint-Aubin-lès-Elbeuf
Salle des fêtes de Saint-Aubin-lès-Elbeuf*	Rue Léon Gambetta à Saint-Aubin-lès-Elbeuf
EU	
Centre Hospitalier d'EU	2 rue de Cleves à Eu
FECAMP	
Centre Hospitalier de FECAMP (hall du RDC)	Avenue du Président François Mitterrand à Fécamp
LE HAVRE	
Groupe Hospitalier du Havre site de Monod	29 Avenue Pierre Mendès France à Montivilliers
Groupe Hospitalier du Havre site de Flaubert*	Bis rue Gustave Flaubert - Le Havre
Salle des fêtes de Bléville*	Rue Pierre Farcis – Le Havre

Article 2

Ces centres seront accessibles dès le lundi 18 janvier 2021 pour les personnes ciblées comme prioritaires sur la base d'un planning de prise de rendez-vous préalables accessible via la plateforme téléphonique accessible au 02 79 46 11 56 ou depuis les sites internet normandie.ars.sante.fr et sante.fr.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement, dès sa publication.